

**Province de Québec**  
**M.R.C. d'Arthabaska**  
**Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 3 juin 2019 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseiller  
Jean-Philippe Bibeau, conseiller  
Nicolas Labbé, conseiller  
Dominique Poulin, conseiller  
Alexandre Bergeron, conseiller  
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle que ce sera le Défi Pierre Lavoie "La boucle" le 15 juin prochain. Les partenaires 12-18 organisent le 16 juin un déjeuner pour la fête des pères à la salle du Pavillon. Il en profite pour souhaiter une belle journée de la fête des pères aux papas et grands-papas. Il mentionne que le bureau municipal sera fermé les lundis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochain en raison de la fête de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 6 mai au 31 mai 2019 et du journal des salaires de mai 2019 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adjudication du contrat – rue Poisson ;
6. Appel d'offre laboratoire – rue Poisson ;
7. Mandat pour la préparation des plan et devis pour construction EXP ;
8. Décompte progressif no 2 - DMR ;
9. Soumission de Plan d'intervention ;
10. Reconduction de mandat aménagement paysager ;
11. Installation d'internet salle Pavillon ;
12. Demande de financement projet randonnée de vélo – école Amédée Boisvert – Guylaine Lévesque ;
13. Résolution Projet FDT 2019 ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Varia ;
16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

**2019-75 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller  
**Que** le varia demeure ouvert;  
**Que** l'ordre du jour du 3 juin 2019 soit adopté.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-76 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

**Proposé par** Monsieur Nicolas Labbé, conseiller  
**Que** le procès-verbal du 6 mai 2019 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-77 Approbation des comptes du 6 au 31 mai 2019**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tel que présenté au journal des déboursés ainsi que le journal des salaires d'avril. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3957 à # 3972 au montant de 173,527.46\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 3 juin 2019

---

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-78 Adjudication du contrat - Réfection de voirie – rue Poisson**

**Attendu** que la municipalité a demandé des soumissions pour des travaux de réfection de voirie sur la rue Poisson;

**Attendu** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2019;

**Attendu** que le résultat est le suivant taxes incluses:

Groupe Gagné Construction inc.	196 999.00\$
Sintra inc. (RM/CDQ)	127 557.86\$
Lemire & Poirier Inc.	128 996.17\$

**Attendu** que l'analyse des soumissions a été faite par EXP et que le plus bas soumissionnaire est Sintra Inc. au montant de 127 557.86\$ (taxes incluses).

**Attendu** qu'aucune anomalie n'a été relevée, les soumissions sont conformes.

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** le contrat soit octroyé à Sintra Inc au coût de 127 557.86\$ est conforme.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-79**

**Ouverture de soumissions et adjudication de contrat contrôle qualitatif**

**Attendu que** la municipalité a demandé des soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie de la rue Poisson;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 juin 2019 à 9h30;

**Attendu que** deux (2) des (3) firmes invitées ont déposé leur document avant la date et l'heure limite soit : Protekna et Englobe.

**Attendu** qu'aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les propositions reçues et elles reflètent bien les exigences de la demande;

**Le résultat est le suivant taxes incluses:**

Protekna Services Techniques inc.	6 406.69\$
Les Services EXP Inc.	6 888.89\$
Englobe	5 917.53\$

**Attendu que** l'analyse des soumissions a été faite par la municipalité et que le plus bas soumissionnaire est Englobe au montant de 5 917.53\$ (taxes incluses).

**Attendu** que la soumission de EXP a été rejetée car celle-ci fût déposé après l'heure fixée pour l'ouverture. Aucune anomalie n'a été relevée, les soumissions sont conformes.

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

**Que** le contrat soit octroyé à Englobe au coût de 5 917.53\$.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-80**

**Mandat et production des plans et devis pour construction – rue Poisson**

**Attendu que** la municipalité a donné mandat à Sintra inc. pour la réfection de la rue Poisson;

**Attendu que** pour la réalisation de ses travaux, il y a lieu de produire les plans et devis pour construction;

**Par conséquent,** il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère de donner mandat à la Fime EXP pour la préparation des plans et devis pour construction de la rue Poisson.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-81 Décompte progressif no2 – Dossier DMR 4<sup>e</sup> Avenue**

**Attendu que WSP** a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.2 relativement aux travaux d'égouts pluviaux dans le secteur 4<sup>e</sup> Avenue au DMR effectués par l'entreprise Excavation Tourigny Inc.

**Attendu que** ledit décompte est de 171 602.89\$ a été vérifié par Monsieur Marc-Olivier Jutras ing. de WSP;

**Il est proposé** par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no.2 tel que présenté.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 3 juin 2019.

Suzanne Crête,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2019-82 Propositions pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égout et des chaussées**

**Attendu que** la municipalité a demandé des propositions pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égout sanitaire et des chaussées.

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2019 à 9h30;

**Attendu que** deux (2) des (4) firmes invitées ont déposé leur document avant la date et l'heure limite soit : Les Services EXP inc. et WSP Canada inc. La firme Génécité a également transmis une proposition mais, celle-ci a été reçue après l'heure limite, elle est donc rejetée. La firme FNX-Innov n'a quant à elle transmis aucun document.

Le résultat est le suivant taxes incluses:

Les Services EXP Inc.	12 877.20\$
WSP Canada inc.	23 914.80\$
Génécité inc.	16 096.50\$

Attendu que le soumissionnaire ayant le plus bas prix conforme, avec un montant de 12 877.20\$ taxes incluses est Les Services EXP inc.

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le mandat soit confié à Les Services EXP inc.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-83      Soumission – Aménagement paysager**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert a accordé un mandat pour l'entretien de l'aménagement paysager à la compagnie Les mains dans la terre pour la saison 2019 par sa résolution numéro 2019-66;

**Attendu que** la municipalité a demandé une soumission pour trois ans soit pour les saisons 2019-2020-2021 à la compagnie "Les mains dans la terre" pour l'aménagement paysager sur les terrains de la municipalité;

**Attendu que** Les mains dans la terre maintient son prix pour les saisons 2019-2020-2021 au montant de 4660.00\$ pour chaque année plus taxes;

Il est résolu unanimement par les élus

**Que** le contrat soit accordé pour les saisons 2019-2020-2021 à la compagnie "Les mains dans la terre" que la résolution numéro 2019-66 soit abrogé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-84      Le point 11 de l'ordre du jour Installation d'internet sans fil dans la salle du Pavillon est reporté à une séance ultérieure.**

**2019-85      Demande de financement / École Amédée-Boisvert**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de commandite de l'école Amédée-Boisvert de Saint-Albert ;

**Attendu que** la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année participeront, les 18 et 19 juin prochain, à une activité de vélos de 96 km qui se déroulera sur une période de deux jours ;

**Attendu que** le montant demandé de 100.00\$ servira aux élèves sous forme de repas et collation ;

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller.

**Que** la municipalité appuie l'activité de l'école Amédée-Boisvert pour un montant de 100.00\$.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-86      Fonds de Développement du Territoire – projet jardins écologique**

**Attendu qu'**un projet d'aménagement d'un jardin écologique est prévu pour 2019 ;

**Attendu que** la municipalité peut bénéficier d'un montant restant de 19513.00\$ dans le cadre du programme FDT;

**Proposé par,** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** le projet d'aménagement du jardin écologique soit demandé dans le cadre du programme FDT;

**Que** la municipalité demande des soumissions pour les travaux.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

2019-87

Comité FDT

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert demande au Comité FDT de lui accorder la permission de pouvoir procéder à l'achat de matériaux et d'équipements avant la date butoir du 27 juin 2019 dans le cadre du projet FDT ;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Qu'une demande soit adressée au Comité FDT de pouvoir procéder à l'achat de matériaux et d'équipements avant le 27 juin 2019 dans le projet FDT.

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

2019-88

**Ferme Lansi- Demande d'application du facteur F=0.7 pour haie brise-vent, pour la réduction d'odeur provenant du futur complexe de production laitière**

**Attendu que** Ferme Lansi demande à la Municipalité; de Saint-Albert, d'appliquer le facteur F=0.7 pour haies brise-vent, visant la réduction d'odeur provenant du futur complexe de production laitière;

**Attendu que** pour la Ferme Lansi situé au 1369, Rang 10, l'étude d'impact en cours prévoit un complexe pour bovins laitiers atteignant 2670 unités animales en l'an 2035;

**Attendu que** la Ferme Lansi s'engage devant le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) à implanter des haies brise-vent;

**Attendu que** l'implantation de ces haies brise-vent et leur entretien seront surveillés régulièrement par le MELCC;

**Attendu que** la Ferme Lansi s'engagera auprès du MELCC à implanter et maintenir ces haies. Cet engagement fera partie du décret ministériel qui sera remis à la Ferme Lansi si et une fois l'étude d'impact terminée;

**Attendu que** la Ferme Lansi devra utiliser les services d'un professionnel à tous les 5 ans, pour faire rapport au MELCC de l'évolution du projet d'expansion et du respect des conditions au décret, tel l'entretien des haies brise-vent;

**Attendu qu'à** chaque fois que la Ferme Lansi demandera un certificat d'autorisation pour augmentation de son cheptel au bureau régional du MELCC, ce bureau vérifiera le respect des conditions au décret émis suite à l'étude d'impact, tel l'entretien des haies brise-vent;

**Attendu que** les conditions entourant l'acceptation de l'étude d'impact par le MELCC, et ceci en ce qui concerne le projet de la Ferme Lansi, feront en sorte que les haies brise-vent seront implantées selon l'art et entretenu à long terme;

**Attendu que** les conditions entourant les haies brise-vent ne représentent qu'une petite partie des autres conditions qui devront être respectées par la Ferme Lansi suite à l'émission du décret par le MELCC.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

